



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 22 juin 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M^{me} Elsa Maurer, Rue de l'Eglise 11, 2745 Grandval

Auteur du projet: Eco6therm, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier, Charmillot Yann

Emplacement: Parcelle N° 1118 au lieu-dit « Rue de l'Eglise 11 ».

Projet: Installation solaire photovoltaïque sur la toiture sud du bâtiment.

Zone: Centre-ancien

Recensement architectural: Digne de conservation, ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2022 inclusivement** auprès du Secréariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 15 juin 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Grandval, M. Jean-Daniel Wisard, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Emplacement: parcelle N° 580, au lieu-dit: « Les Auges 122 », commune de Grandval.

Projet: réfection de la conduite d'évacuation des eaux existante du chalet et installation d'une fosse septique selon les normes actuelles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 juin 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Grandval, p. adr. M. Jean-Daniel Wisard, Rue de la Gare 10, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 578, au lieu-dit: « Peute Combe », commune de Grandval.

Projet: assainissement et mise au gabarit du pont de la Peute-Combe, réalisation de piliers en béton supplémentaires et bétonnage entre les piliers pour empêcher l'érosion sous la route.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Remarque: construction et installation forestière au sens de l'art. 13a OFo.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 juin 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'halle, le lundi 4 juillet 2022, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 379 du 30 mai 2022
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 948'680.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Tornos SA
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2021
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2021
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant la désignation des membres prévôtois appelés à siéger au sein de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier, instituée par le Parlement de la République et Canton du Jura
8. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée: « Pour un transfert harmonieux et supportable pour tous » (N° 1754 – MO 712)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée: « Aide financière aux services parapublics » (N° 1753 – MO 711)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée: « Qui gouverne prévoit – Transparence des coûts liés au transfert de la ville » (N° 1755 – MO 713)

www.lasemaine.ch



Belprahon

Fête nationale du 1^{er} août

La fête nationale aura lieu le dimanche 31 juillet 2022, dès 17h, au terrain de football. La population est invitée à s'y retrouver pour le traditionnel feu, où une place sera aménagée pour les tirs d'engins pyrotechniques.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Chacun apportera sa salade, pain et autres accompagnements.

Belprahon, le 22 juin 2022

Le Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 18 juillet 2022 au vendredi 6 août 2022.

Belprahon, le 22 juin 2022

Le Secréariat communal



Eschert

Assemblée communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2022

Conformément à l'art. 65, 1^{er} alinéa du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2022 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, du 22 juin au 11 juillet 2022 inclus.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 20 juin 2022

Conseil communal

11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée: «Promotion économique: quelles actions?» (N° 1751 – IN 493)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir intitulée: «Facture impayée de la société Imazut Sàrl, pour la plantation de chanvre dans le bâtiment de l'ancienne Verrerie» (N° 1759 – IN 496)
13. Développement de la motion de M. Léonard Paget intitulée: «Ilots de chaleur et biodiversité, pour la fin de la taille des arbres en «tête de chat» (N° 1763 – MO 719)
14. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
16. Communications
17. Questions orales
18. Divers

Affaires en suspens

- N° 1756 – MO 714 | Délai de réponse: 30.11.2022; Motion de M. Léonard Paget intitulée: «Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux»
- N° 1757 – IN 495 | Délai de réponse: 09.09.2022; Interpellation de M. Léonard Paget intitulée: «L'utilisation de termes sexistes dans l'administration communale n'est pas tolérable»
- N° 1758 – MO 715 | Délai de réponse: 09.08.2022; Motion urgente de Moutier à Venir intitulée: «Décompte de la réfection de la piscine, crédit accepté par le Conseil de Ville le 24 février 2014». Lors de la séance du Bureau du Conseil de Ville du 7 juin 2022, M. Francis Pellaton a retiré son intervention parlementaire. Dès lors, cette dernière est rayée du rôle.
- N° 1760 – MO 716 | Délai de réponse: 30.11.2022; Motion du RPJ portant sur l'organisation d'une journée citoyenne de nettoyage à Moutier
- N° 1761 – MO 717 | Délai de réponse: 07.12.2022; Motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura
- N° 1762 – MO 718 | Délai de réponse: 07.12.2022; Motion du PCSI intitulée: «Demi-heure de parking gratuit». Lors de sa séance du 7 juin 2022, le Bureau du Conseil de Ville n'a pas jugé recevable cette intervention parlementaire, le sujet étant de la compétence exclusive du Conseil municipal.
- N° 1763 – MO 719 | Délai de réponse: 04.01.2023; Motion de M. Léonard Paget intitulée: «Ilots de chaleur et biodiversité, pour la fin de la taille des arbres en «tête de chat»
- N° 1764 – IN 497 | Délai de réponse: 07.09.2022; Interpellation du Rauraque relative aux conséquences financières des intempéries du 23 juin
- N° 1765 – MO 720 | Délai de réponse: 07.12.2022; Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant la participation des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura. Lors de sa séance du 7 juin 2022, le Bureau du Conseil de Ville n'a pas accepté l'urgence.

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du Conseil de Ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentations-des-seances-du-conseil-deville>).
- Vous recevez, en annexe, la statistique 2021 «Mouvement de la population», pour information.

Moutier, le 7 juin 2022

Au nom du Conseil de Ville.

La Présidente: D. sauvain

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Chancellerie municipale

Restrictions en matière de circulation

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs.

Sous le pont reliant la Rue des Cœuches à la Rue du Viaduc, (bienfonds N°2967)

L'accès aux piétons et aux cycles sera garanti.

Abrogation:

La signalisation actuellement installée est abrogée.

Motif de la mesure: Sécurisation des piétons et des cycles

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, juin 2022

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 juin 2022 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 16 juin 2022

Le Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Requérant: Mathez Eric, Ch. des Mésanges 14, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2404, Ch. des Mésanges 14

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une PAC en façade Nord

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Police administrative

Avis aux propriétaires de chien(s)

Il est rappelé que:

- a) La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement à la Police administrative de la ville de Moutier.
- b) Les propriétaires de chien(s) n'étant pas encore annoncés sont invités à se présenter **sans délai**, munis du carnet de vaccination, au bureau de la Police administrative, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, afin de régulariser leur situation.
- c) Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique, au plus tard trois mois après sa naissance et, dans tous les cas, avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né.
- d) Tout chien doit être muni en permanence de la médaille d'identification communale.
- e) Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt l'amende prévue par la loi. (Fr. 5000.- au plus)

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la Police administrative au 032 494 11 29.

Notre bureau est ouvert selon les horaires suivants:

- Le matin de 10h à 11h tous les jours excepté le mercredi;
- L'après-midi de 15h à 16h du lundi au mercredi et vendredi;
- Le jeudi de 16h à 18h

Moutier, juin 2022

Police administrative

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: cabled AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 1309, au lieu-dit: «Chemin du Stade 2», commune de Moutier.

Projet: nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / MOUO.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP6.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans,

jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 juin 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Petit-Val

Communications du Conseil

Assemblée bourgeoise de Châtelat du 12 avril 2022

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 7 juin 2022.

Assemblée bourgeoise de Sornetan du 12 avril 2022

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 7 juin 2022.

Chemin de la Combe des Peux à la Bergerie de Saules

La Commune de Petit-Val n'investira plus, à l'avenir, dans l'entretien du chemin en gravier qui relie la Combe des Peux à la Bergerie de Saules car ce chemin est situé sur un terrain privé.

Nous invitons les usagers à s'adresser à la Commune de Saules en cas de besoin.

Souboz, le 22 juin 2022

Conseil communal



Reconvilier

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes, chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres, ainsi que des autres plantations, et de répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.

Les personnes concernées doivent se conformer au Règlement en vigueur et le non-respect des prescriptions sera sanctionné par l'autorité compétente.

L'exécution par des tiers pourrait être ordonnée et les frais facturés au contrevenant!

Nous vous remercions pour votre bienveillance vis-à-vis des usagers de la route, des piétons et pour le respect des normes réglementaires.

Reconvilier, le 30 mai 2022

Police administrative

Avis de construction

Requérant : Burger Anouck et Fritz, La Combe 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 28, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1538, La Combe 9

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, pose de panneaux solaires sur la toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 juillet 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juin 2022

Le secrétariat municipal



Roches

Mise au concours

En raison du départ de la titulaire, la commune mixte de Roches met au concours le poste de

Concierger de l'administration communale

Taux d'occupation : environ 10h par mois

Entrée en fonction : septembre 2022 ou à convenir
Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae, jusqu'au 8 juillet 2022, au plus tard, à l'adresse suivante :

Secrétariat communal
Haut du Village 31
2762 Roches

Roches, le 17 juin 2022

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs P.-A. Niederhäuser SA, Aimé Charpillot 6a, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelles N°s 389, 401, 890, 932, 1009, 1010, 1029, 1067 et 1082, au lieu-dit : « Chemin Clos Jobez » commune de Sorvilier.

Projet : viabilisation de deux nouvelles parcelles et pose de conduites des divers services de distribution, prolongement de la route d'accès de la rue « Clos Jobez » et construction d'une piste de chantier provisoire qui sera démontée à la fin des travaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : route, M2, EV, H2b et agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juin 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Banque Cantonale Bernoise SA, Bundesplatz 8, 3011 Berne.

Auteur du projet : Banque Cantonale Bernoise SA, Bau und Sicherheit, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Berne.

Projet : réaménagement de la banque cantonale bernoise (rez-de-chaussée et sous-sol), installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'une climatisation splittée à l'extérieure, bâtiment Grand-Rue 4 sis sur la parcelle N° 133 et la construction d'un abri à vélos sur la parcelle N° 1538 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 15 juin 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Tiziano Iannetta, Gros Clos 6, 2732 Loveresse.

Emplacement : parcelle N° 185, au lieu-dit : « Place de la Gare 3 », commune de Tavannes.

Projet : changement d'affectation pour l'aménagement d'un take-away (pizzeria et cuisine italienne), aménagement d'une terrasse et pose d'une palette en bois avec réclame publicitaire.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Recensement arch. : objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 juin 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Bernhard Grädel, Rue Champs Bruants 2, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une chambre supplémentaire sur le garage existant et rénovation de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques du bâtiment Rue Champs Bruants 2 sis sur la parcelle N° 1203 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 15 juin 2022

Le chef des travaux publics

Cérémonie d'inauguration de la statue de Lydie Amie Farron (1816-1896), une Tavannoise en Russie

La Municipalité de Tavannes vous invite à la cérémonie d'inauguration de la statue de Lydie Amie Farron qui aura lieu le **24 juin 2022** à 18h au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Au programme

- Salutations de Salomé Scheidegger, conseillère municipale responsable de la vie locale
- Allocution de Géraldine Berberat, représentante de la Chambre d'économie publique du Jura et membre du Réseau égalité Berne francophone
- Discours de Sylviane Messerli, directrice de la Fondation Mémoires d'Ici
- Présentation de la statue
- Apéritif

Extraits du cahier de Lydie Amie Farron :

« De sous Pierre Pertuis, je jetai un dernier regard sur notre beau vallon et lui dis encore adieu. Il faisait un très beau jour, un beau soleil du mois de novembre répandait une douce chaleur. L'air était si calme à peine si on pouvait entendre de temps en temps la feuille jaune du hêtre tomber doucement sur le gazon.

J'étais trop vivement et trop profondément émue pour pouvoir déjà à la vue de la nature me laisser aller à la rêverie, d'ailleurs la présence de mon frère et de mes sœurs occupait encore mon cœur. La trajet de Tavannes à Sonceboz est si court quand on va là pour se séparer dans quelques minutes. »

Lydie Amie Farron (1816-1896)

Lydie Amie Farron naît à Tavannes en 1816. Dans l'espoir d'échapper à la dureté de sa condition – sa mère est veuve depuis 1828 et la famille est nombreuse – elle se prépare à l'émigration et décide de rejoindre la Russie.

Pendant plus de 20 ans, elle mettra son temps et son savoir au service de familles russes ; elle servira même la famille du Général Nicolas Mouraviev à Moscou. Elle est connue comme l'une des meilleures institutrices de la capitale.

Le jour de son départ, du Pierre-Pertuis, elle jette un dernier regard sur son beau vallon : elle renonce à un bourg agricole de 600 à 700 habitants pour

entrer dans le monde de la noblesse étrangère. En montant dans la diligence qui l'attend à Sonceboz, elle commence un voyage qui la mènera de Moscou à Saint-Petersbourg, de Novgord à Varsovie, mais aussi à Florence, à Rome et à Naples. Elle sera dans le Caucase pendant la guerre de Crimée.

Le Réseau égalité Berne francophone en collaboration avec la Fondation « Mémoires d'ici » et la Municipalité de Tavannes présentent la statue de cette pionnière qui a marqué l'histoire du Jura bernois. Cette création s'inscrit dans la continuité de l'exposition « Exceptionnelles » inaugurée à Biemme pour les 50 ans du suffrage féminin. L'objectif est de mettre en lumière un pan de l'histoire de la région, tout en revendiquant une plus grande visibilité des femmes dans l'espace public.

Cette oeuvre grandeur nature a été conçue par l'artiste Helena von Beust. Sur son dos se trouve la biographie de la personnalité ainsi qu'un code QR donnant accès à une courte vidéo de présentation.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreux à cette cérémonie !

Tavannes, le 20 juin 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Kim et Jonathan Neukomm, Rue du Moulins 5, 2732 Reconvilier.

Projet : rénovation et transformation du bâtiment Rue des Prés Bernard 29, comprenant notamment l'installation d'une pompe à chaleur splittée et d'un poêle ainsi que la construction d'un couvert, parcelle N° 1210 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 22 juin 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Laurent Piaget, Rue des Prés 29, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'un poêle avec canal de fumée en façade du bâtiment Rue des Prés 29 sis sur la parcelle N° 289 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : ensemble bâti D.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 22 juin 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Demande de permis après-coup

Maître d'ouvrage : Sylvia Heimann-Furer, Champs Rougeux 5, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Bureau Heimann O. Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1289, Champs Rougeux 3, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : création de deux chambres d'hôtes et préparation de repas à la ferme, composés en grande partie d'aliments produits sur place dans le cadre d'un projet d'agrotourisme.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : agricole

Dépôt public : du 22 juin au 21 juillet 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 16 juin 2022

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	35	31	31.08.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi
26	25	29.06.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi
27	26	06.07.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
28	27	13.07.2022	mercredi	38	34	21.09.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
29		20.07.2022	SUPPRIME	39	35	28.09.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
30		27.07.2022	SUPPRIME	40	36	05.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
31		03.08.2022	SUPPRIME	41	37	12.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
32	28	10.08.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
33	29	17.08.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi				
34	30	24.08.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi				